

## **GROUPE DE TRAVAIL**

### **TRANSVERSAL**

#### **« LE LITTORAL »**

Vendredi 4 juin 2010

Monsieur SERGENT ouvre la séance et salue la présence de Monsieur Martial HERBERT, Président de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

Il souligne que cette communauté de communes est davantage avancée dans son SCOT et que Monsieur HERBERT pourra faire part de son expérience aux membres présents.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Olivier DELBECQ, Directeur Général de Boulogne-Développement.

Celui-ci explique que la réunion se déroulera en trois temps :

#### **I – LE LITTORAL, UN ESPACE À FORTS ENJEUX :**

Il explique plutôt que de se limiter aux communes littorales, le choix a été fait de prendre en compte l'ensemble des communes du territoire du SCOT situées côté mer de l'autoroute A16.

Cela correspond à 78% de la population du SCOT qui vit entre l'A16 et les 26 kilomètres de rivage, avec une densité de population élevée, 963 habitants au Km<sup>2</sup>, 87% des emplois salariés du territoire se situent sur le Littoral.

Ce secteur est notamment marqué par la filière halieutique avec près de 5.800 emplois dans 250 entreprises.

Il faut également indiquer que 70% de cet espace littoral est affecté aux espaces agricoles et naturels.

Ces espaces sont également fortement protégés, c'est le cas de la commune de Dannes où 63% du territoire est protégé et la moyenne se situe à 30%.

Cette zone est également soumise à des risques naturels. Elle fait l'objet d'une diminution de la population.

On constate également qu'il y a une certaine spécialisation des communes qui accueille des populations de niveau social différent mais il n'en demeure pas moins qu'il y a un fort besoin en logements sociaux.

L'occupation de la surface urbanisée s'est ralentie depuis 1983, + 14% alors que dans l'ensemble du périmètre du SCOT, l'augmentation des surfaces urbanisées est de + 30%.

Il y a un fort enjeu sur le devenir de l'espace agricole dans le secteur d'écault au Portel qui est coupé du reste de l'agriculture et dans une moindre mesure dans le secteur de Wimereux.

Les emplois résidentiels sur tout le Boulonnais représentent 23.669 emplois. Il y a des risques de rupture qui sont identifiés et face à cela, des scénarii différents qui peuvent se produire dans les différents domaines thématiques.

Ces évolutions possibles peuvent se résumer en 5 points :

- Un déséquilibre de la pyramide des âges ;
- Un creusement des inégalités sociales ;
- Un déséquilibre de peuplement pour certaines communes littorales ;
- Des menaces pour la sécurité des habitants face à l'amplitude des changements climatiques ;
- Un centre d'agglomération qui perd son attractivité résidentielle.

A l'issue de ce long exposé, Monsieur SERGENT ouvre le débat.

Monsieur DERRAR souligne qu'il faut une volonté politique forte qui doit s'accompagner d'une maîtrise du foncier qui permet d'aménager, de rééquilibrer les populations, et c'est important.

Il faut également que la ville centre puisse se développer.

Il faut protéger, notamment contre les inondations.

Il faut construire avec moins d'espaces.

Il faut aussi que les jeunes des communes puissent se loger sur place, ce qui suppose du logement accessible.

Il faut également développer l'économie résidentielle.

Monsieur DELECOUR exprime son accord avec Monsieur DERRAR. Il relève que les prix du foncier ont augmenté de manière déraisonnable.

Il estime également qu'il faut développer l'usage de la bicyclette mais que les transports en commun demeurent insuffisants.

Il en est notamment ainsi pour la liaison entre la gare SNCF de Boulogne sur Mer et Hardelot.

Il pense enfin que la diminution de la surface agricole est alarmante.

Monsieur LOGIE n'est pas d'accord pour opposer économie résidentielle et productive. L'économie résidentielle a pour conséquence de tirer les revenus vers le bas, et a aussi pour conséquence s'il n'y a pas d'emplois attractifs que les boulonnais aillent habiter ailleurs.

C'est l'économie productive qui fournit les recettes des communes.

Il indique également qu'en matière de mobilité, il tarde à ce que le Plan de Déplacement Urbain soit mis en chantier.

Monsieur DEFURNES souligne la place de l'agriculture et l'expérimentation de zones agricoles protégées à Condette.

Cela suppose une volonté politique de maintenir la place de l'agriculture, qui elle-même permet de maintenir le paysage.

Cette réflexion serait à croiser avec la trame verte et bleue qui permettrait de déterminer des espaces à urbaniser.

Monsieur CLETON estime qu'il manque de liaisons douces entre l'arrière-pays et le Littoral en toute sécurité.

Monsieur GRAS confirme que des personnes se rendant à l'Office de Tourisme de Wimereux cherchent des itinéraires cyclables.

Il faut pouvoir leur offrir dans des conditions de sécurité suffisantes.

Il estime également qu'on ne peut pas se contenter d'une économie résidentielle.

Monsieur LELEU indique que si on veut garder une agriculture performante, il faut un abattoir. Seul l'abattoir de Fruges demeure et il faut le conserver.

Il faut également garder Novandie à Vieil Moutier qui permet d'écouler les productions laitières.

Enfin, la RD 341 constitue un point noir, c'est une route surchargée.

Mademoiselle BARBET souhaite attirer l'attention sur les capacités en matière de ressources en eau. Il faut également tenir compte du fait que plus de population génère plus de pollution.

Monsieur LABIT souligne qu'en période de réforme des collectivités territoriales, les métropoles vont affaiblir le rôle de la Région et rendre la métropole lilloise plus attractive.

Il souhaite également qu'il y ait un regard prospectif vis-à-vis du Littoral.

Monsieur SERGENT souligne néanmoins qu'à l'heure actuelle, il est difficile de connaître l'ensemble des composantes de la réforme.

Monsieur DELECOUR rappelle qu'il y a 18 ans, avait été projetée la construction de deux salles de spectacles, et qu'aucune d'elle n'a vu le jour.

Monsieur PLOUVIN indique que la CAB est en cours de consultation sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le PDU et que le Comité de pilotage pourra se réunir dès la rentrée de septembre 2010.

## **II – UN FACTEUR A INTEGRER DANS LE DEVELOPPEMENT DU FUTUR : L'IMPACT DE LA LOI LITTORAL :**

Monsieur DELBECQ explicite les différentes notions de la loi Littoral.

Madame ROMULUS introduit la notion de capacité d'accueil qui est déterminante pour prendre en compte ces différents éléments au titre de la loi Littoral.

Elle explique les composantes de cette capacité d'accueil qui tient évidemment compte de la population et de son évolution, mais également des dispositifs d'assainissement, de la disponibilité de la ressource en eau potable, de la fragilité des espaces naturels et des besoins de conservation de certains espaces agricoles et maritimes.

Elle précise encore que la fréquentation totale des 9 communes littorales est estimée à 110.600 personnes.

Se décomposant en 93.200 habitants permanents + 13.400 résidents secondaires + 3.915 touristes.

En tout, huit composantes pour estimer la capacité d'accueil du littoral boulonnais.

Madame MERLOT estime que le nombre de touristes est faible.

Madame ROMULUS précise qu'il s'agit bien des touristes, c'est-à-dire de nuitées recensées à travers les lits hôteliers, les meublés, les campings.

Il est appliqué à ce nombre de lits un taux de fréquentation.

Monsieur FAUQUET estime quant à lui que les résidences secondaires sont sous-évaluées.

Monsieur DELBECQ précise que le calcul qui a été fait est plutôt favorable puisqu'il inclut l'ensemble des vacances scolaires et des week-ends.

Il indique encore qu'il convient de traiter également les pointes puisque c'est à ce moment que les pressions notamment sur les réseaux d'eau sont les plus fortes.

Monsieur GODEFROY souligne que depuis le début de cette réunion consacrée au littoral, le langage est très terrien. On parle du littoral sans parler de la mer.

Monsieur DELECOUR indique que pour discuter des risques littoraux, il faut plutôt que cette présentation ait lieu à l'échelle de la CAB plutôt qu'à celle d'une commune.

Il en va de même pour les coupures d'urbanisation qui s'appréhendent davantage à l'échelle de la CAB.

Monsieur FAUQUET est inquiet dans la mesure où il a été comme les élus des autres communes littorales, convoqué à la Sous-préfecture, et l'Etat a indiqué quel était son avis sur l'application de la loi Littoral.

Monsieur SERGENT donne la parole à Monsieur FACQ qui indique que lors de ces réunions, la direction départementale des territoires et de la mer a insisté sur le fait qu'il s'agissait de l'avis de l'Etat qui a à instruire les permis de construire et qui doit se doter d'un référentiel appliqué provisoirement tant que le SCOT n'est pas en œuvre.

Monsieur FAUQUET souligne l'aberration que des extensions de ferme soient refusées alors qu'elles sont à 7 Kms de la mer.

Monsieur LOGIE fait valoir qu'il y a parfois pire puisque cela va concerner des fermes à 10 kilomètres à l'intérieur des terres pour une commune qui en réalité n'est pas littorale.

Monsieur FACQ estime que lorsqu'il y aura un SCOT, cela permettra une certaine souplesse car ce qui n'est pas accepté à l'échelle de la commune peut l'être à l'échelle du SCOT si cela est argumenté.

Monsieur SERGENT en déduit que le SCOT devra être intelligent.

Monsieur SCOURNAUX insiste sur le principe d'équilibre qui régit les documents d'urbanisme. Il faudra trouver ensemble un équilibre entre les collectivités territoriales et l'Etat permettant la préservation du patrimoine naturel et également le développement économique.

Par ailleurs, il souligne les risques de contentieux indemnitaires auxquels s'exposent les maires s'il s'avère qu'ils ont donné des autorisations qui se trouvent ensuite être rapportées par le juge.

Monsieur DELECOUR déplore que l'application faite de la loi Littoral privilégie la protection plutôt que le développement et la mise en valeur.

Monsieur SCOURNAUX propose que la CAB puisse réaliser un Schéma de mise en valeur de la mer qui a été mis en œuvre très rarement sur le territoire et qui traite des questions de la mer en lien avec la partie terrienne du SCOT.

Mademoiselle BARBET rappelle que le SCOT doit être compatible avec le SAGE et que la commission locale de l'eau se tient à disposition pour veiller à cette compatibilité.

Monsieur LOGIE relève que les discussions avec les services de l'Etat sur l'application de la loi Littoral se passent plutôt positivement pour l'instant.

Monsieur CLETON indique qu'avant de lutter contre la pollution, il fait d'abord ne pas polluer. Il y a des solutions pour moins polluer.

Par ailleurs, il souhaiterait qu'un lexique soit intégré aux documents du SCOT.

Monsieur FAUQUET regrette que l'application de la loi Littoral en raison de l'absence du décret d'application soit plus faite par les juristes que par les urbanistes.

A la suite des deux interventions de Monsieur SCOURNAUX, Monsieur PLOUVIN relève d'une part que le contentieux indemnitaire peut se retourner contre les maires dans les deux cas, tant lorsqu'il a donné une autorisation qui est ensuite rapportée que lorsqu'il n'a pas donné d'autorisation qu'il aurait dû donner.

D'autre part, qu'il est effectivement important de traiter de la mer dans le SCOT mais qu'en revanche, s'inscrire dans l'accolement au SCOT d'un Schéma de mise en valeur de la mer a des conséquences en terme de renforcement des pouvoirs de l'Etat pour l'approbation du SCOT lui-même, qu'en particulier le SCOT n'est pas directement exécutoire mais uniquement lorsque le Préfet l'accepte et qu'en conséquence, cette procédure induit des contraintes qu'il vaut mieux éviter.

Monsieur GODEFROY en est d'accord mais souligne l'intérêt des travaux actuels du Parc Naturel Marin.

Cinq groupes de travail thématiques fonctionnent et toutes les parties peuvent s'exprimer au sein de ces instances.

### **III – LE DEVELOPPEMENT INTEGRE DU LITTORAL : L'ENJEU DES INTERACTIONS ENTRE L'ESPACE TERRESTRE ET MARITIME :**

Monsieur DELBECQ présente des cartes montrant la richesse de l'éco système Manche, cartes qui lui ont été fournies par le Parc Naturel Marin.

A l'issue de cette présentation, Monsieur GODEFROY estime que dans le SCOT, il faut faire une part aussi grande à l'activité économique qu'à la protection des écosystèmes.

Madame DELATTRE se demande si le patrimoine maritime peut être intégré dans le SCOT dans la mesure où c'est un bel outil de réinsertion professionnelle, avec notamment la réparation des vieux gréements.

Pour clore le débat, Monsieur SERGENT remercie chaleureusement les personnes présentes.

**Etaient présents :**

Monsieur Michel SERGENT	Sénateur Vice-Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer
Monsieur Joël FERNAGUT	Adjoint au Maire de Wimereux
Monsieur Antoine LOGIE	Maire de Wimille
Monsieur Kaddour-Jean DERRAR	Maire de Condette
Madame Frédérique BIGOT	Conseillère municipale à Boulogne-sur-Mer
Monsieur Dominique GODEFROY	Vice-Président Communauté d'agglomération du Boulonnais
Madame Catherine CANOVA-RAMET	Responsable du Patrimoine Naturel à la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Monsieur Jean-Michel DEGREMONT	Adjoint au Maire de la Capelle
Monsieur Christian FOURCROY	Maire d'Equihen-Plage
Monsieur Bernard DELECOUR	Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Madame Lucette MERLOT	Conseiller Municipal à Neufchâtel-Hardelot
Monsieur Daniel FAUQUET	Premier adjoint au Maire de Neufchâtel-Hardelot
Monsieur Paul LABIT	Conseiller technique à la Chambre de Commerce et d'Industrie
Madame Marie-Noëlle EVRARD	Maire de Pittefaux
Monsieur Aimé HERDUIN	Maire de Carly
Monsieur Philippe LELEU	Maire de Wirwignes
Monsieur Martial HERBERT	Président de la Communauté de commune de la Terre des 2 Caps
Monsieur Alain LEDUC	Maire de Brunembert
Monsieur Claude BAILLY	Maire de Samer Vice-Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer
Monsieur Jean-Pierre FRANCOIS	Maire de Lacres
Monsieur André LELEU	Maire de Lottinghen
Monsieur Bertrand DUMAINE	Maire de Isques
Monsieur Patrick GUCHE	Adjoint au Maire d'Isques
Monsieur Christian ALLARD	Directeur Technique Port à la Chambre de Commerce et d'Industrie
Monsieur Thierry CLETON	Vice-Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer
Monsieur Thierry BENTZ	Conseiller municipal délégué à Hesdin l'Abbé
Monsieur Pascal SCOURNAUX	DREAL Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Gérard FACQ	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Madame Catherine GRAS	Présidente de l'Association « Le Charme de Wimereux »
Monsieur Emmanuel GRAS	Association «Le Charme de Wimereux »
Madame Nathalie PIERRU	Conseillère municipale de Boulogne-sur-Mer

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BOULONNAIS

Madame Annick GOLIOT  
Madame Murielle DELATTRE  
Monsieur Philippe DEFURNES

Madame Frédérique BARBET  
Monsieur Olivier PROVIN  
Monsieur Lionel ROUILLE

Monsieur Frédéric SZWARC  
Monsieur Alain DAUBELCOUR

Conseillère municipale de Boulogne-sur-Mer  
Adjointe au Maire de Saint Etienne au Mont  
Directeur du Parc Naturel Régional des Caps  
et Marais d'Opale

Commission Locale de l'Eau du Boulonnais  
Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale  
Communauté de communes de Desvres-  
Samer

Communauté d'agglomération du Boulonnais  
Section Régionale de conchyliculture